PERMIS DE CONDUIRE

Récupérer les points: mode d'emploi

A partir du 15 avril prochain, il sera possible de récupérer des points sur le permis de conduire en suivant des sessions d'éducation à la sécurité routière organisées par l'OFPPT.

MERIEM RKIOUAK

Grâce aux campagnes de sensibilisation menées sur les supports de la radio et de la télévision, tout le monde sait aujourd'hui à quoi ressemble le nouveau code de la route. L'esprit du texte, ses objectifs et ses principales dispositions n'ont plus de secret pour la plupart des Marocains. Mais sur certains volets spécifiques, l'information ne circule pas assez bien. Tout le monde sait par exemple qu'en vertu du nouveau texte, le permis à points remplace désormais le permis de conduire « classique ». Encore est-il connu que toute infraction à la loi est sanctionnée, non pas par de lourdes amendes comme c'était le cas auparavant, mais par la soustraction de points sur le permis de conduire, selon la gravité de l'infraction commise. Ces points peuvent être récupérés par la suite, ce qui est également connu. Mais peu de conducteurs savent comment s'y prendre.

En effet, le code de la route a institué deux modalités de récupération des points. La première est basée sur une dimension temporelle et permet à tout conducteur n'ayant pas commis d'infraction pendant une année, de récupérer 4 points.

Il se voit attribuer le même nombre de points au bout de deux ans sans infraction s'il dispose d'un solde de moins de 8 points. Enfin, si le conducteur garde une conduite exemplaire et ne commet pas d'infraction durant 3 ans, on lui rétablit tout son solde, soit 30 points. Dans tous ces cas de figure, c'est le facteur temps qui agit. Pour les plus pressés, le code offre la possibilité de récupérer les points perdus d'une manière beaucoup plus rapide. Il s'agit de suivre des sessions d'éducation à la sécurité routière de 3 jours à leurs propres frais. L'objectif étant d'améliorer le comportement sur la route des contrevenants, d'actualiser leurs connaissances par rapport au nouveau texte de loi et de les sensibiliser aux risques routiers.

A présent, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) est le seul établissement habilité à dispenser de telles formations et ce, sur décision du ministère de l'Equipement et du Transport. Les intéressés doivent patienter jusqu'au 15 avril pour pouvoir s'inscrire aux sessions d'éducation à la sécurité routière, dans l'un des 36 sites retenus couvrant l'ensemble du territoire marocain. Pour leur faciliter la vie, l'Office a mis en place une procédure d'inscription en ligne sur son site Internet. «Une fois la personne inscrite, elle reçoit une confirmation de pré inscription.

Après la validation de sa demande et le payement du prix de la formation, elle est convoquée pour suivre des sessions de formation d'une durée de 3 jours, à raison de 6 heures par jour », explique Azzeddine Doukkali.

La formation est sanctionnée par une attestation donnant droit aux concernés de récupérer leurs points perdus selon le barème fixé. Force est de dire que cette attestation n'est pas délivrée de facto à toute personne qui assiste aux sessions d'éducation routière : elle doit être méritée. « C'est très strict », prévient M. Doukkali.

Et de préciser que « pour se voir remettre son attestation de formation, le bénéficiaire doit faire preuve d'assiduité et avoir un comportement citoyen pendant les 3 jours de formation». Plus encore, « les personnes formées seront jugées aussi sur la base de leur participation active au déroulement des sessions.

Puisqu'il s'agit de sessions d'éducation; l'interactivité avec les formateurs est un critère très important », renchérit Assal Lhachmi, conseiller en orientation et animateur des sessions d'éducation à la sécurité routière. La tâche d'animation de ces sessions est confiée à des conseillers en orientation et à des psychologues spécialistes du comportement humain et ayant une bonne maîtrise du nouveau code de la route.

Afin de les aider à mener à bien leur mission, des formations d'initiation à l'éducation à la sécurité routière leur ont été dispensées entre le 22 novembre et le 4 décembre 2010, d'une durée totale de 96 heures. Par la suite, ils avaient à effectuer un stage blanc devant un public de 86 personnes composé notamment d'éléments de la Gendarmerie, de la police et de chauffeurs de l'OFPPT. «Sondés, les bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction totale de la qualité des formations dispensées », se félicite M. Doukkali.

Après l'ouverture des inscriptions et le lancement des formations, l'heure sera à l'évaluation, conformément au cahier des charges de l'OFPPT. Dans ce cadre, un système d'information sera mis en place pour le suivi des sessions et l'évaluation des stagiaires. ■

LES CLÉS

Prix

-Les prix des sessions d'éducation à la sécurité routière ne sont pas encore arrêtés. Avant le 15 avril, date du lancement des formations, ils seront fixés par décret ministériel. Ces prix seront à la portée de tout le monde, rassurent les responsables de l'Office.

Convention

-L'OFPPT est habilité par le ministère de tutelle à donner lesdites sessions en vertu d'une convention signée ce février. Le cahier des charges de l'Office prévoit 4 étapes de réalisation : formation des gestionnaires et animateurs, expérimentation, lancement des sessions de formation et évaluation.

« La formation est sanctionnée par une attestation donnant droit aux concernés de récupérer leurs points perdus selon le barème fixé. »

QUESTIONS À

AZZEDDINE DOUKKALI, • Directeur du développement à l'OFPPT

«Les formations vont se dérouler dans 26 sites représentatifs de toutes les régions du Royaume»

• Quel est le public ciblé par les sessions d'éducation à la sécurité routière?

Ces sessions sont dédiées à deux catégories de personnes : celles qui désirent volontairement et suite à leur demande, récupérer les points perdus de leur permis de conduire, et celles qui y sont obligées par décision du tribunal. Le retrait de points a pour objectif d'alerter le contrevenant, de lui dire qu'il conduit mal et de l'inciter à changer de comportement.

Cette mesure procède d'un esprit démocratique manifeste qui instaure l'équité entre les riches et les pauvres. En d'autres termes, au lieu de sanctionner les infractions par de lourdes amendes qui pénalisent particulièrement les pauvres, on traite tout le monde sur le même pied d'égalité en soustrayant des points de leurs permis de conduire, qu'ils peuvent récupérer par la suite en suivant des sessions d'éducation à la sécurité routière.

• Pourquoi l'OFPPT a été choisi pour organiser ces sessions de formation ?

Il ne s'agit pas en effet d'un choix fortuit. Plusieurs raisons y ont présidé. D'abord, le professionnalisme et la compétence de nos formateurs qui sont des psychologues et des conseillers en orientation maîtrisant bien le comportement humain et les textes de loi. Ils ont été également sélectionnés sur la base de critères très rigoureux dont l'intégrité, la probité et la fibre citoyenne. L'OFPPT a été aussi choisi pour donner ces formations parce qu'il dispose d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire national. Pour le moment, les formations vont se dérouler dans 26 sites représentatifs de toutes les régions du Royaume. Enfin, l'Office a été sélectionné pour accomplir cette mission parce qu'il remplit le cahier des charges établi par le ministère: salles équipées d'ordinateurs individuels, de microphones, d'imprimantes, de caméras, de vidéoprojecteurs... Bref, qui disposent de toute la logistique nécessaire pour le bon déroulement des sessions de formation.

EXPRESS

PROVINCE DE TAOUNATE

Près de 105 MdH alloués à la reconstruction d'anciens ponts

Près de 105 millions de dirhams ont été alloués à la reconstruction et à la restauration d'anciens ponts dans la province de Taounate, au titre de l'année 2011. Un communiqué de la délégation provinciale de l'équipement et des transports de Taounate fait état de la fin des travaux de reconstruction dÐun pont sur l'oued «Jemaa», situé sur la route nationale no 8, reliant Fès à Taounate, pour une enveloppe budgétaire de sept millions de dh. La même source précise que les travaux de construction et de renouvellement de trois ponts ont été également lancés pour un montant de 73 millions de dh. Il s'agit de la construction d'un pont sur l'oued «Ouargha» sur la route nationale no 8 à la hauteur de la commune d'Ain Aicha (31millions de dh), de la reconstruction d'un pont sur l'oued précité à la route régionale no 408, reliant Taounate à Karia (31 millions) et de la reconstruction d'un pont sur l'oued «Miah» sur la route régionale no 510, reliant Taounate à Dhar Souk (près de 11 millions).

ACCIDENT DE LA ROUTE

Deux morts et 2 blessés graves près d'Imintanout

Deux personnes ont été tuées et deux autres grièvement blessées, dans un accident de la route survenu, lundi dernier, près de la ville d'Imintanout, a-t-on appris auprès des autorités provinciales de Chichaoua. Le drame s'est produit en début de soirée au niveau de la commune rurale d'"Irouhalen", à une quinzaine de kilomètres au sud d'Imintanout, lorsqu'un camion remorque et une voiture légère (pick-up) sont entrés en collision frontale, a-t-on précisé de même source. Le gouverneur de la province de Chichaoua, Abdelfettah Lebjioui, s'est rendu sur les lieux du drame pour superviser les opérations de secours. Les dépouilles des deux victimes ont été déposées à la morgue de l'hôpital provincial d'Imintanout, alors que les blessés ont été évacués d'urgence vers l'hôpital provincial Mohammed VI de Chichaoua.

TETOUAN

La ville bientôt dotée d'une station d'épuration des eaux usées

La ville de Tétouan et de sa région sera bientôt dotée d'une station d'épuration qui permettra la dépollution de la ville, un problème dont souffrait la population, en particulier celle avoisinante à l'Oued Martil. Ainsi, après avoir finalisé la pose de l'émissaire marin de Tétouan en août 2007, la société Amendis, filiale de Veolia Environnement Maroc est sur le point d'achever la construction de la station de prétraitement des eaux usées à Martil. Cette station, qui a fait, lundi, l'objet d'une visite de journalistes, constitue l'une des infrastructures les plus importantes dans le programme d'assainissement de la région de Tétouan. Elle prétraitera, en effet, l'ensemble des eaux usées de la ville de Tétouan et des centres de M'diq, Martil et Cabo Négro, avant de les rejeter en mer via un émissaire. A l'horizon 2027, cette station assurera le prétraitement primaire de 96 336 m3 /jours. Mise en service à l'été 2011, cette station a nécessité un investissement de quelque 350 Millions de dirhams (incluant la construction de la station de mise en charge, le refoulement et l'émissaire).

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES

La méthode de l'apprentissage actif fait son entrée

Lancement officiel du projet «active learning» qui promeut l'enseignement des sciences physiques par la pratique.

Un nouveau pas est franchi pour l'introduction de la démarche pratique dans l'enseignement des sciences. Le projet « active learning » pour l'enseignement des sciences physiques par la pratique vient d'être lancé officiellement dans une première phase dans les AREF de Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs et de Marrakech-Tensift-Haouz, dans la perspective de le généraliser à tout le territoire national. Initié dans le cadre de la chaire UNESCO « enseignement de la physique par la pratique » qui a été décernée en 2010 à l'Université Kadi Ayyad de Marrakech, le projet « active learning » fait de l'élève le centre du cours. « Le projet s'attaque à l'une des problématiques majeures de notre système d'éducation, celle des apprentissages, et place l'apprenant comme acteur principal dans l'action de formation », a déclaré Khalid Berrada, enseignant des physiques à l'Université Kadi Ayyad et titulaire de la Chaire UNESCO à l'occasion du lancement du projet. Il ne s'agit pourtant pas de destituer l'enseignant, mais de donner une plus grande marge de manœuvre à l'élève pour faire des expériences et des démonstrations scientifiques lui permettant de se défaire de ses fausses idées à propos des phénomènes scientifiques. Dorénavant, un cours de physique se déroulera selon le processus PODS : prédiction, observation, discussion et synthèse. Cela signifie que l'élève part de ses propres observations de l'environnement pour formuler des hypothèses cherchant à expliquer le phénomène scientifique étudié. Dans une deuxième étape, ces hypothèses font l'objet de discussions en groupes et sont vérifiées par le biais d'expériences scientifiques au laboratoire. Enfin, la confrontation des hypothèses formulées au départ et des résultats obtenus (synthèse) permet de rectifier les idées fausses des apprenants et de leur faire comprendre d'une manière exacte et scientifiquement prouvée le déroulement des phénomènes en question. Cette démarche a le mérite non seulement de corriger les idées erronées des élèves, mais aussi de les impliquer davantage dans le cours, en leur permettant de construire eux-mêmes leurs connaissances scientifiques au lieu de les recevoir toutes faites de la part du professeur.

« Actuellement une réflexion est en cours pour essayer d'élargir ce programme sur les apprentissages actifs à d'autres disciplines scientifiques et technologiques au niveau de l'université Kadi Ayyad : sciences de la vie et de la terre, mathématiques, chimie, technologie...», fait savoir M. Berrada. Il va sans dire que le succès de ce projet ambitieux sera tributaire de deux éléments fondamentaux: l'acquisition du matériel scientifique nécessaire à l'expérimentation, et la formation des enseignants à l'apprentissage actif. Sur le premier volet, les responsables du projet préconisent la création de laboratoires scientifiques et technologiques au niveau des collèges et lycées des AREF concernées. Pour ce qui est de la formation, elle a déjà démarré en 2009.■

M.R.

Genèse

L'idée du projet « active learning » remonte à avril 2006, date de la mise en place au Maroc du projet ALOP (apprentissage actif en photonique et optique) initié par l'UNESCO. Pendant la même année, deux premières sessions de formation ont été organisées au Maroc et en Tunisie pour élaborer la version française du projet. L'AREF de Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs a abrité le projet en 2007. Entre 2009 et 2010, plus de 400 enseignants du cycle collégial ont été formés à l'apprentissage actif. Après le lancement du programme d'urgence de l'Education nationale en 2009 et l'obtention par le Maroc de la Chaire UNESCO « enseignement des physiques par la pratique », le projet « active learning » a été adopté par le ministère dans le cadre du projet E1P8T3 visant la promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie.

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES
L.P.E.E. - 25, RUE D'AZILAL - CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°AO/920/E.INF/2011

«FOURNITURE DU MATERIEL ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE»

Le Directeur du Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes recevra jusqu'au 21.03.2011 à 16h00; délai de rigueur; les offres de prix pour,

Le Lot «FOURNITURE DU MATERIEL ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE»

Le cahier des charges est à retirer à partir du 02/03/2011 à l'adresse suivante :

* Bureau d'ordre au siège du LPEE
25, rue d'Azilal Casablanca
Tél : (0522) 30-75-10
Fax : (0522) 45-01-45

* Les offres doivent être déposées au bureau d'ordre au siège LPEE sis 25, rue d'Azilal Casablanca.

Pour tous renseignements, contacter la Direction des Systèmes d'Information par fax au 0522 54 75 25 ou Email :dsi@lpee.ma

(C-11361/11)